

Note de synthèse et de propositions option réseaux techniques urbains et infrastructures routières :

Le 8 septembre 2022

Note à l'attention du Président
 p.i. Madame la Directrice Générale des Services
 p.i. Monsieur le Directeur Général Adjoint pôle « se déplacer »
 Madame la Directrice Générale Ajointe pôle « se déplacer »

Objet : Enjeux d'une approche d'espaces publics non genrés

D'après l'INSEE, 25 % des femmes âgées de 18 à 29 ans ont peur d'être dans la rue et 20 % d'entre-elles se disent y être injuriées au moins une fois par an.

Alors que l'espace public des villes, espaces de rencontres socialement organisés, est théoriquement ouvert et accessible à tous les individus, hommes et femmes et reste perçu comme un vecteur principal du vivre-ensemble. Or, depuis les années 1970, de nombreuses études scientifiques démontrent que « les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux et ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. De plus, leurs trajectoires et motifs de déplacements sont aussi souvent différents – les questions de sécurité ne se posent pas de la même façon pour les femmes et les hommes ».

Les collectivités territoriales doivent promouvoir l'égalité hommes femmes dans leurs politiques publiques et la place de tous dans l'espace public (partie 1-A). Des outils efficaces existent afin de répondre aux enjeux d'approches d'espaces publics non genrés (partie 1-B).

1-A / Les collectivités territoriales doivent intégrer l'égalité hommes femmes dans leur politique publique et de la place de tous dans l'espace public

1-A-1 / Un contexte juridique favorable

L'approche intégrée de l'inclusion, de l'égalité femmes-hommes et de la place de tous dans l'espace public devient la règle.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit, dans son article 61, aux collectivités territoriales de s'engager dans la prise en compte du genre et la réalisation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans leurs politiques (préalablement aux débats sur le projet de budget). Le décret du 24 juin 2015 n°2015-761 précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit. Ce décret s'applique aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport comportera un volet sur les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La « Charte européenne des femmes dans la cité » de 1990 affirme que les femmes doivent être associées de façon paritaire à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement de la ville, de transport et d'environnement. En 2006, la Charte « européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques locales », Charte signée par près de 200 collectivités en France, renforce et insiste sur la prise en compte de l'égalité dans les domaines de l'aménagement urbain, de la mobilité, des équipements de loisir en accès libre, le sentiment de sécurité face au harcèlement sexiste et sexuel.

Enfin, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, traite de l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics. La collecte et la fourniture des données de voirie doivent être réalisées au plus tard en décembre 2023 (décret du 29 juin 2021) selon un standard de données très pratique : largeur de trottoir, type de revêtement, obstacles présents, les abaissés de trottoir, les bandes d'éveil et de vigilance. Elles permettront par exemple demain d'obtenir des GPS de bonne qualité pour les déplacements de piétons y compris ceux en situation d'handicaps.

1-A-2 / Des enjeux partagés par tous et toutes

Les enjeux d'une approche d'espaces publics non genrés sont nombreux : des enjeux de « droit à la Ville », des enjeux de sécurité, des enjeux de « bien être », des enjeux de « mobilité et d'aménagement du territoire », sans oublier ceux liés à l'empowerment, de mixité sociale et de co-construction.

Le premier enjeu est celui du « droit pour tous et toutes à la ville », c'est-à-dire les droits à la liberté et à l'émancipation individuelle dans les espaces publics et aussi les droits à participer activement, c'est-à-dire à faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la section urbaine, l'environnement, la transformation et l'amélioration du cadre de vie. Cet enjeu implique de sortir d'une vision d'une ville pensée par et pour les hommes qui accentue les déséquilibres entre usagers, au détriment des femmes, des enfants, des personnes âgées ou en situation d'handicaps.

Le deuxième enjeu est celui du droit à « être et à se sentir en sécurité ». Le rapport du haut conseil à l'égalité femme-homme montre que les harcèlements sexistes et les violences sexuelles dans l'espace public et les transports peuvent prendre des formes violentes et engendrent un fort sentiment d'insécurité, voire de peur (25 % des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue selon l'INSEE). Cette réalité entrave le déplacement et la présence des femmes et des plus fragiles dans l'espace public.

Le troisième enjeu est lié au « bien être », c'est-à-dire au sentiment de se sentir bien dans un espace public, d'apprécier la qualité des espaces publics, des services publics.

Cet enjeu recouvre une multitude d'aspects et peuvent être cités : la propreté des lieux, le bon entretien des espaces publics, la qualité et le confort des revêtements, le choix des bancs et de leur emplacement, les aménagements paysagers, la qualité et quantité de lumière émise par l'éclairage public, la qualité et visibilité de la signalétique, la présence de toilettes, d'aires de jeux pour enfants, d'espaces sportifs adaptés à tous et à toutes.

Le quatrième enjeu est lié à la « mobilité et à l'aménagement du territoire » pour favoriser les mobilités actives comme la marche et le vélo dans de bonnes conditions de jour comme de nuit, pour permettre aux enfants, personnes âgées et personnes en situation d'handicaps de se déplacer facilement et librement. L'aménagement du territoire, implique une cohésion territoriale, comme par exemple permettre à tous et toutes d'être à moins de 15 minutes à pied d'un espace vert, des services du quotidien comme les écoles, les commerces.

Une approche d'espaces publics non genrés nécessite aussi de prendre en compte les enjeux de mixité sociale, de co-construction des projets avec tous et toutes comme par « empowerment », qui recouvre le pouvoir collectif de changement des rapports de genre, le pouvoir de ré-investir des espaces considérés comme essentiellement masculins et de ré-investir l'espace politique, de co-construction des projets,...

1-B / Les collectivités territoriales disposent d'outils et d'exemples de réussite afin de répondre aux enjeux d'une approche d'espaces publics non genrés.

1-B-1 / Des outils et des méthodes adaptés à une approche d'espaces publics non genrés

Pour répondre aux enjeux liés aux espaces publics non genrés, différents outils et méthodes ont été développés par le CEREMA, les collectivités territoriales et des instituts de recherche.

La méthode générale proposée par le CEREMA dans le cadre du projet d'accessibilité des espaces publics pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris est basée sur trois grandes séquences :

- 1/ Installer un pilotage, une gouvernance entre les différents acteurs pour coordonner les parties prenantes.
- 2/ Concevoir ensemble de façon concertée, en associant les usagers bien en amont, en tenant compte de leur genre, de leurs handicaps.
- 3/ Assurer un service, livrer des aménagements, non genrés et accessibles et qui le restent.

De même, les diagnostics « avant » et « après réaménagement d'un espace public non genré pourront être analysés selon le guide » (Dé)genrer la ville-espace public, genre et masculinité », du site culture et santé. L'analyse portera sur 6 dimensions : le sentiment de sécurité, les représentations du genre dans l'espace public, l'occupation et l'utilisation de l'espace public, le temps passé dans l'espace public et les processus de décision.

Lors des phases de conception, des démarches de co-design peuvent être mises en œuvre afin de repenser l'espace public avec et pour tous et toutes, à l'aide d'outils fondés sur la réflexion et l'intelligence collective des usagers, usagères et concepteurs, conceptrices d'espaces publics. Les outils de co-design peuvent être des marches exploratoires, des cartographies d'usages, des récits fictifs, les personas (des cartes d'usagers hypothétiques d'un espace public incarnant des besoins et des souhaits à exprimer pendant le processus de conception). Des guides méthodologiques et techniques ont été édités ces dernières années pour faciliter la mise en œuvre d'espaces publics non genrés comme «(Dé)genrer la ville, espace public, genre et masculinité », « Guide référentiel : genres et espaces publics : des exemples et des expérimentations pour une approche genrée des politiques urbaines » Ville de Paris.

Ces guides rappellent les contextes juridiques, développent des outils d'études et de diagnostics, proposent des outils pour concerter et impliquer les usagers/usagères et mettent en avant des solutions techniques en matière d'aménagements, de mobiliers urbains, d'éclairage public, de signalisation, d'aménagements cyclables et piétons,...

1-B-2 / Conditions de réussite

La Ville de Paris a élaboré des outils et un guide référentiel pour améliorer l'efficacité des approches d'espaces publics non genrés en insistant sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- intégrer un critère « genre » explicite dans tous les appels à projet et les appels d'offres,

- établir la parité femmes hommes dans tous les jurys d'aménagement urbain et les lieux de décision,
- donner la parole aux femmes en organisant la participation de façon adéquate (horaires, modalité de prises de parole,...),
- prêter attention aux budgets alloués aux aménagements au regard de leur utilisation par les « hommes » et par les « femmes », appelé « budget généré ».

Ces approches ne concernent pas que les espaces publics, elles concernent aussi l'aménagement du territoire avec par exemple le projet de la ville de Rennes « projet urbain 2030 » afin que chaque habitant/habitante réside à moins de 5 minutes à pied d'un espace vert ou des projets de cours d'école non généré comme dans les communes de Mérignac, de Grenoble,...

Enfin, ces démarches concernent aussi des villes européennes, comme celle de Vienne en Autriche afin d'intégrer dès les années 2000 une perspective de genre dans la conception et la planification urbaine et en développant des projets ciblés pour les femmes.

Concevoir des espaces publics non générés est une obligation légale qui répond à des enjeux de « droit à la Ville », de « sécurité », de « bien-être », de « mobilité et d'aménagement du territoire ». Ces démarches permettent d'associer l'ensemble des habitants et habitantes et sont profitables à tous et toutes, enfants, personnes âgées et en situation d'handicaps.

Note à l'attention de
Madame la Directrice Générale des Services
p.i. Monsieur le Directeur Adjoint du pôle « se déplacer »
Madame la Directrice Ajointe du pôle « se déplacer »

Objet : Démarche d'espaces publics non genrés dans le cadre du projet de requalification du centre-ville de la Ville Centre en vue d'un élargissement à l'ensemble de la métropole.

Le projet de requalification du centre-ville se doit d'intégrer les principes d'inclusion et d'égalité femmes hommes. Ce projet majeur pour la Métropole peut devenir une vitrine en terme de démarche de co-construction d'espaces publics non genrés, en terme de réalisation et pourra être décliné à l'ensemble des projets sur la métropole et des communes membres.

2-A-1 / Propositions stratégiques

La stratégie proposée repose sur les grandes thématiques proposées par le CEREMA en mode « gestion de projet » :

- 1/ Installer un pilotage fort et une gouvernance pour coordonner les parties prenantes.
- 2/ Co-construire ensemble le projet, en associant les habitants/habitantes, les partenaires internes et externes bien en amont.
- 3/ Livrer des espaces publics non genrés, accessibles pour tous et qui le restent.

Il est important que l'ensemble du pôle « se déplacer » soit intégré à cette démarche car ils seront impactés sur les thématiques non genrés des déplacements, des espaces verts, et aussi en matière d'entretien et de propreté.

Dans un premier temps, il est proposé de réaliser à la fois un benchmark auprès des autres métropoles et grandes villes européennes et un diagnostic du centre ville. Le benchmark portera sur différents aspects comme les modes de gestion de projet, les diagnostics utilisés, les méthodes de co-construction employées, les réalisations et résultats obtenus, les chartes utilisées ou établies.

Le diagnostic à réaliser par un prestataire externe multi-compétences sur les 6 dimensions décrites au 1-B-1. Ce diagnostic sera à compléter et servira de point de départ.

Le périmètre de ce diagnostic devra être défini, il portera sur différents points du centre-ville de places centrales, d'aires de jeux/espaces de nature, de points « chauds » en matière de sécurité,... Ce périmètre et les points de diagnostic seront à valider par le COPIL.

Sur la base de ce diagnostic, seront fixés des premières orientations en matière d'espaces publics non genrés, et les premiers objectifs. A chaque enjeu, des objectifs et des indicateurs.

Au premier enjeu de « droit à la Ville », seront fixés des objectifs en terme de participation des citoyens et citoyennes au projet (en % de participants/participantes, en genre,...), mais aussi sur leur ressenti et la capacité à notre métropole de prendre en compte leur avis.

Au second enjeu « être et se sentir en sécurité » seront fixés des objectifs factuels basés sur les recensements de la police Municipale et Nationale et aussi sur des enquêtes terrain sur le ressenti (espace public + transport).

Au troisième enjeu lié au « bien-être », seront liés des objectifs de satisfaction et d'appréciation de la qualité des aménagements des espaces publics du projet.

Au quatrième enjeu peut être lié des objectifs d'amélioration des temps de trajet en mode doux, des temps de trajet pour rejoindre un espace de nature, un service essentiel à la vie courante...

Ces objectifs et indicateurs sont amenés à évoluer en fonction de la phase de co-construction et modifieront à la marge les objectifs déjà existants liés au projet de requalification.

D'un point de vue stratégique la phase de co-construction sur un projet de requalification du centre-ville est déjà intégrée dans les plannings opérationnels du chargé-e de projets ; mais il faudra envisager un report du projet d'au moins 12 mois afin d'intégrer et de s'approprier de nouveaux outils comme les marches exploratoires, les cartographies d'usages... D'un point de vue financier, je ne pense pas qu'intégrer des approches non genrées ait un impact sur le coût du projet, excepté l'embauche de deux spécialistes de co-construction (80K€/an. AMO estimé à 60K€).

Une délibération ou information au conseil métropolitain et au conseil municipal de la ville centre serait un bon outil de communication vers les élus, habitants, habitantes, partenaires et services. Cette délibération ou information présentera le contexte (partie 1-A-1), les enjeux (partie 1-A-2), la stratégie générale et aussi les modalités de co-construction et les objectifs du projet de requalification de centre-ville, incluant ceux spécifiques ou genrés.

2-A-2 / Propositions organisationnelles

Le mode de gestion proposé est un mode de gestion projet. Il est proposé d'être exemplaire en matière de gestion de projet en s'appuyant sur le référentiel mis en place par la Ville de Paris :

- établir une parité femmes hommes dans tous les jurys et les lieux de décisions.

Je vous propose donc de renforcer le pilotage interne du projet en mettant dès à présent un pilotage avec une femme et un homme, en créant un binôme efficace, avec des profils différents (profil ingénieur(e)/profil urbaniste). De même, il conviendra de mettre en place un binôme homme/femme dédié et chargé uniquement de la co-construction et de son suivi en phase opérationnelle et une fois mis en service.

Un report d'opérations inscrits au PPI permettra de libérer le 2nd pilote d'opérations. L'embauche de 2 agents supplémentaires pour la co-construction est privilégiée, car, cette démarche sera amenée à être redéployée ailleurs dans la métropole, dans les communes membres.

Le comité de pilotage existant du projet de requalification du centre-ville devra être modifié pour en assurer la parité femmes/hommes et y inclure les directions en charge de la police municipale et prévention (enjeu sécurité), en charge des relations avec les usagers / concertations, en charge de la communication interne et externe, en charge de l'informatique (pour les enquêtes et la mise en place d'outils informatiques), en charge de l'égalité hommes/femmes... Il sera proposé que le président de notre métropole en devienne le président, et que le bon niveau hiérarchique (chef de service) soit présent.

En parallèle, le comité technique existant sera renforcé avec les mêmes directions / services que ceux proposés au COPIL. Je vous propose aussi d'en assurer la présidence de ce comité technique.

Ultérieurement, dans 12 mois, environ le temps de faire envoyer les premières orientations, il sera proposé la mise en place d'un comité de pilotage et technique permettant de décliner les projets d'espaces publics non genrés à d'autres projets d'aménagements, dans les cours d'école, dans les problématiques de transport, d'espaces verts,... de propreté.

2-C / La co-construction non genrée

Pour fédérer les acteurs, les partenaires, les habitants, habitantes, les usagers,..., je propose de lancer dès à présent un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à déployer sur la grande échelle qu'est le centre-ville la démarche de co-construction.

Cette AMO aura pour missions d'identifier et recenser l'ensemble des acteurs concernés avec le soutien des directions de territoire, du manage du centre-ville : en effet sont concernés les commerces, les entreprises, les écoles, les services publics, les associations, les bailleurs,...

La deuxième mission sera de définir les temps de co-construction, de rendu, les sujets à aborder (par exemple : sur les 4 enjeux), les modalités de fonctionnement des temps d'échange et de co-constructions, .. et aussi les modalités d'association aux décisions prises.

Les 2 chargés-ées de co-construction seront présents pour suivre cette AMO, la diriger et préparer ces phases.

Cette phase importante du projet devra bénéficier de soutien en matière informatique (enquêtes en ligne) et en matière de communication papier, en ligne et sur les mobiliers urbains.

Cette co-construction se veut non genrée, respectueuse des bonnes pratiques décrites dans les guides (dé)genrer la Ville.

Un point d'attention concerne les taux de participation, les profils socioprofessionnels des participants/participantes et leur assiduité. Ce risque devra être anticipé avec des mesures fortes de communication afin d'avoir un taux de participation élevé (5 % des habitants/habitantes), et égalité femmes hommes et mixité sociale. Les bailleurs sociaux, écoles, associations sportives de quartier devront être associés.

La présence d'élus à ces phases est primordiale.

2-D / Un projet non genré

La co-construction définira finement les besoins et améliorations à apporter.

D'un point de vue financier et marchés publics, je propose que le service transversal « ressources » soit missionné après accord du DGA pour le prochain BS un budget « genré » des investissements au PPI de nos directions en s'appuyant sur les démarches de métropoles comme Paris, Grenoble, Strasbourg, et je pense Nantes et Lyon.

De même, des propositions seront mises en œuvre pour intégrer dans toutes les consultations un critère « genre » dans les marchés de maîtrise d'œuvre, d'AMO, appels à projets et concours. Des clauses « genre » seront aussi proposées afin de disposer de nouvelles manières de concevoir les projets, que ce soient pour la métropole et les communes qui seront volontaires.

De la même manière, il sera proposé une démarche interne Direction sur les questions d'inclusion et de genre dans les espaces publics. Je propose de lancer un appel à volontaires et de créer au moins 3 groupes de travail regroupant entre 10 et 15 agents de la direction afin d'établir un diagnostic de nos pratiques, de faire des premières propositions concrètes en matière d'aménagement de voirie, d'espaces verts, d'éclairage, de transports, de mode doux d'éclairage,... A terme, avec le projet de requalification du centre-ville, une première charte d'aménagement des espaces publics non genrés pourra être établie. C'est un projet qui pour de nombreux agents/agentes donne sens à leur travail et améliorera la qualité des aménagements réalisés et de leur entretien.

Pour le projet du centre-ville, les propositions techniques que je propose seront celles issues de la co-construction – la ville de Vienne en Autriche est en avance sur ces sujets : trottoir « plat », à niveau avec les commerces, peu de devers, éclairage public qualitatif, bancs aux emplacements adaptés à un usage des femmes, personnes âgées ou en situation d'handicaps (espaces verts, école, aire de jeux) ; traitement des cours d'écoles non genrés, aire de jeux non genrés, services/commerces à moins de 15 minutes, espaces verts à moins de 10/15 minutes/ à vérifier), trottoirs larges, conçus pour les déplacements d'enfants en bas âge,... Je m'assurerai que les bonnes idées déployées en France, en Autriche, en Europe,... soient étudiées, analysées, et si jugées efficaces mises en œuvre.

2-E / Retour d'expériences et généralisation

Il m'apparaît important que le projet de co-construction et requalification des espaces de centre-ville ne s'arrête pas le jour de l'inauguration. Je proposerai d'inscrire au PPI un budget d'environ 3 % de l'opération pour pouvoir financer les petites améliorations souhaitées par les habitants/habitantes et détectées, seulement quelque mois après la mise en service.

Un retour d'expérience par questionnaires en ligne et par des marches/visites de terrain seront à mettre en œuvre.

Avec le service des ressources humaines, une campagne de formation aux questions de genre et d'aménagements d'espaces publics non genrés sera à prévoir pour toute l'équipe de ma direction et des chargés d'affaires. Cette formation pourra si accord être étendue aux autres directions.

Enfin, cette démarche portée par ma Direction Infrastructure / Espaces Publics pourra être déclinée dans les autres directions, dans les communes de notre métropole.